A. Luroy. 2. Faguet.
FRA 16262
Case
FRC
15809

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS.

DISCOURS

DE L. CARRA,

Sur le danger des circonstances présentes, et sur le systême de corruption employé par la cour ; avec des notes et observations ;

Prononcé à la société, dans sa séance du 6 fév 1792, *l'an quatrième de la liberté.*

MESSIEURS,

LES droits imprescriptibles de l'homme, l'indivisible souveraineté de la nation, et la loi su-

THE NEWBERRY LIBRARY

prême, le salut du peuple, sont-ils des principes de morale et de politique moins réels, moins positifs et moins précieux depuis qu'ils sont amalgamés, dans une constitution écrite, avec l'ancien système monarchique, qu'avant la prise de la Bastille? Nous laisserons-nous égorger ou remettre dans les fers, au nom de cette constitution interprêtée à contre-sens et violée sans cesse par le pouvoir exécutif; ou bien comprendrons-nous enfin que dès que ce pouvoir exécutif, loin de remplir les devoirs dont le peuple l'a chargé dans cette constitution, trahit au contraire et ses devoirs et les bases de cette même constitution, il n'y a plus entre le peuple et lui aucun rapport, aucune confiance, aucun traité? Nous avons cru détruire la tyrannie, en détruisant la Bastille; mais nous n'avons détruit que des pierres; car l'esprit de tyrannie, de lâcheté, de dissimulation, de perfidie et de corruption est resté sur le trône avec l'ancien tyran, l'ancienne cour et l'ancienne allure de ses ministres et de ses courtisans.

Voilà ce que l'assemblée nationale doit se hâter de dire au peuple françois dans une adresse émanée de l'auguste sénat; elle doit rappeler dans cette adresse, non-seulement l'inaction funeste et opiniâtre du pouvoir exécutif pour l'exécution des volontés nationales, mais les ruses, les impostures, les mensonges dont ses ministres se servent sans cesse pour éluder cette exécution, et dégoûter le peuple de la liberté; mais le système de corruption qu'ils emploient pour semer par-tout le désordre et l'anarchie; mais l'insolence et l'incompétence des *vetos* qui ne tendent qu'à la guerre civile; mais les complots et les trahisons de la cour, concertés avec les conspirateurs d'outre-Rhin et les puissances étrangères; mais

le projet enfin d'exciter sans cesse dans cette capitale toutes les inquiétudes, les angoisses et les mouvemens populaires que peuvent donner l'agiotage, l'accaparement, la disparution du numéraire, le concours des brigands et les préparatifs assez marqués d'une St.-Barthelemi méditée contre les patriotes. Vous sentez assez, messieurs, l'importance et l'urgence de l'adresse que je viens de proposer. Je passe à la théorie-pratique du système de corruption employée par la cour envers un certain nombre de membres de l'assemblée nationale, d'administrateurs de département et de journalistes.

J'ai de fortes raisons, non-seulement de soupçonner, mais de croire que la théorie-pratique du système de corruption que je vais vous développer, est très-exacte dans le fond, quoique inexacte peut-être dans les calculs.

Certaines personnes diront sans doute que c'est un rêve, comme les projets de Miel-Narbonne, que je vous ai dévoilés dernièrement, et qui pourront bien en effet n'avoir pas lieu, précisément parce que je les ai dévoilés; mais certaines consciences dans l'assemblée nationale et ailleurs, en se repliant sur elles-mêmes, et tout en abhorrant ma franchise et ma perspicacité, conviendront que j'ai raison, malgré elles. Six millions par an, c'est-à-dire 500,000 liv. par mois, extraits des 32 ou 33 millions de la liste civile, doivent former, suivant mes aperçus et les données que j'ai à cet égard, le système de corruption employé depuis quelque temps par la cour. Je suppose donc dans l'assemblée nationale 230 à 240 députés, recevant secrètement, outre les promesses de places pour leurs parens, et les bons dîners ministériels, et de la manière dont je l'indiquerai bientôt, le

prêt ou la solde de corruption; savoir, 100 à 500 liv. par mois chacun; 100 à 1000 liv. par mois chacun; 25 à 2000 liv. par mois chacun, et 12 à 3000 liv. par mois chacun (il y en a même, à ce que je crois, dont le prêt de corruption a dû augmenter pour ce mois de février jusqu'à 5000 liv., car nous arrivons au moment où il faut être sûr des traîtres); ce qui feroit, pour 237 députés, 236,000 liv. par mois. Supposons ensuite 229 membres de directoires de département à 1000 liv. chacun par mois; 20 journalistes à 500 liv. par mois chacun, et 12 autres journalistes à 1000 liv. par mois chacun également; toutes ces sommes réunies avec la première, ne forment que celle de 4,87000 liv. Mettons 500,000 liv., et même 50000 de plus pour ce mois, parce que le moment de l'explosion étant proche, la cour a plus besoin que jamais de paralyser l'assemblée nationale, et d'égarer l'opinion publique; tout ce système de corruption n'iroit pas au-delà de 6 millions 500,000 liv. par an; ce qui n'est pas cher assurément pour remettre 25 millions d'hommes dans les fers, se venger de la révolution, et des patriotes, redevenir maître absolu de 5 à 600 millions de revenus, et convertir la France en une province de la maison d'Autriche. Mais que dis-je? il n'en coûtera pas 3 millions à la cour pour arriver à son but, elle ne paie que depuis le mois d'octobre dernier, et peut-être beaucoup n'ont commencé à recevoir leur prêt de corruption, soit pour garder le silence, soit pour défendre les ministres, soit pour arrêter et empêcher les bons décrets, soit pour troubler l'assemblée, que depuis novembre, d'autres depuis décembre; et puis comme tout cela finira au commencement du printemps, le prêt

de corruption finira aussi ; par conséquent, il y en aura qui n'auront pas seulement reçu mille écus pour trahir leur patrie, faire égorger leurs concitoyens, leur père et leur mère peut-être, et voir cette belle nation, la première de l'univers, mais malheureusement trop crédule, trop légère et trop gauchement généreuse, retomber sous le joug affreux d'un Louis XVI et d'une Marie-Antoinette d'Autriche. O turpitude ! ô lâcheté ! que ferons-nous alors, illustres amis de la constitution, immortels Jacobins ? Nous nous couvrirons le visage, et nous viendrons mourir ici les uns dans les bras des autres, ou nous nous précipiterons au milieu de nos ennemis pour y périr en vendant chèrement notre vie.

Mais quelle est la manière de tâter les gens que l'on veut corrompre, et de les engager à recevoir le prêt de corruption, et quelle est la manière en général de leur faire parvenir ce prêt? Voici ce que j'ai aperçu à cet égard dans mes recherches et mes rapprochemens. On écrit aux uns, on fait parler aux autres par des personnes de leur connoissance; on leur dit, en les flattant, qu'ils sont des amis de l'*ordre et de la paix*, qui ne veulent que *la constitution*, *toute la constitution*, *rien que la constitution*; ce qui veut dire, dans le langage de la cour et des ministres, rien que les articles de la constitution qui regardent les prérogatives du roi et l'influence du pouvoir exécutif sur l'armée, les administrateurs, le maniement du trésor national, etc. On leur fait entendre que le roi et ses ministres sont parfaitement dans les mêmes principes, et qu'ils regarderont comme les véritables amis de la constitution, ceux-là seuls qui n'iront point aux Jacobins, et qui montreront dans l'assemblée natio-

nale des dispositions pacifiques et modérées. Quelques jours après, ces députés, ainsi flagornés et endoctrinés, reçoivent dans un paquet à leur adresse, sans lettre ni billet, un assignat de 500 liv. ou de 1000 liv. ou de 2000 mille liv. ou de 3000 liv., suivant leur talent et leur influence dans l'assemblée; et quelques jours ensuite, des personnes à eux connues, ou même inconnues, ou bien des lettres anonymes leur apprennent qu'on est fort content de leur conduite, et que le mois suivant on leur en témoignera la reconnoissance qu'ils méritent; ainsi de suite. Vous sentez, messieurs, que cette manière funeste et si délicate de promettre et de faire tenir anonymement tous les mois des assignats de 500 liv., 1000 liv., 2000 liv., 3000 liv., à une terrible influence sur des ames foibles, peu faites au manège de la cour, peu accoutumées au désintéressement de la véritable vertu et de la véritable probité, et peu susceptibles de s'apercevoir de l'effet que ces assignats produiront insensiblement sur leurs opinions dans les délibérations de l'assemblée. Personne n'en sait rien, se disent-ils en eux-mêmes; personne n'en peut rien savoir, puisque nous n'avons rien écrit, rien demandé; puisque nous n'avons paru chez aucun trésorier, ni donné aucune espèce de quittance, ni pris aucune sorte d'engagement verbal ou par écrit; puisque ceux-là mêmes qui nous adressent les assignats au commencement de chaque mois, nous sont inconnus. D'ailleurs nous suivrons toujours notre conscience et la cause du peuple; et ils ne s'aperçoivent pas que déjà leur conscience n'est plus à eux, et qu'ils ont déjà trahi la cause du peuple, à laquelle ils croient encore être spécialement dévoués.

Voulez-vous connoître à l'assemblée nationale

ceux qui, au commencement de chaque mois, attendent l'assignat de corruption ? Remarquez comme ils aboieront, par exemple, pour soutenir le menteur Bertrand ou pour faire valoir le sot rapport de Gorguereau, ou pour empêcher, lorsqu'il s'agira du décret relatif à l'office de l'empereur, que l'assemblée nationale prenne un parti vigoureux, digne de la nation et des circonstances; vous êtes sûr alors que le lendemain l'assignat anonyme leur parviendra.

Maintenant, messieurs, il vous faut une preuve visible et matérielle de la théorie-pratique du système de corruption dont je viens de vous tracer l'aperçu.

(Ici M. Carra tire un assignat de 1000 *livres d'une enveloppe, puis il continue).* Je vais, messieurs, vous expliquer l'énigme. Sous l'ancien régime, je connoissois une personne avec qui on m'a fait renouveler connoissance, il y a six semaines ou deux mois environ. *Vous êtes connu*, me dit cette personne, *pour un ami de l'ordre et de la paix; vous voulez l'exécution des loix et le maintien de la constitution. — Oui*, lui répondis-je. Eh bien! *le roi et la reine sont dans les meilleures intentions possibles. — Je veux bien le croire; mais que voulez-vous de moi*, lui dis-je? *Au contraire*, me répondit-on, *que voulez-vous vous même? voulez vous une place? — Non, je n'en peux point vouloir, je n'en veux point, je veux rester à mon poste de sentinelle du peuple, jusqu'à ce que la révolution soit finie et la constitution bien consolidée. — Cela suffit.* Quelques jours après, nouvelle entrevue. *Vous êtes un brave homme*, me dit-on; *mais comment voulez vous que les ministres se conduisent? Tracez leur un plan de conduite; celui de la guerre sur tout va faire une tournée sur les*

frontières, donnez-lui des notes sur la marche qu'il doit tenir à l'égard des soldats des troupes de ligne. — Très-volontiers. (Messieurs, je vous ferai tout-à-l'heure lecture de ces notes). J'envoyai donc ces notes.

On me les renvoie quelques jours après sans billet et sans lettre. En les retirant de l'enveloppe, je trouve cet assignat de 1000 livres. Voilà, me dis-je, un fragment de la liste civile; la conscience est bonne, il faut garder quelque temps le silence et l'assignat, et voir si je ne découvrirai pas encore quelque chose. Nouvelle entrevue : *on est très-content de vos notes, et si vous voulez tous les mois en envoyer de pareilles, on vous les remettra de même.* On ne me parla point de l'assignat de 1000 liv ; je n'en parlai pas non plus: c'étoit ici, c'étoit après des recherches et des observations ultérieures que je voulois en parler. J'ai dit. Maintenant je dépose ce fragment de la liste civile sur le bureau, et je prie la société de l'employer de la manière suivante: 500 l. pour les ci-devant Gardes-Françoises, et 500 liv. pour des piques ; je n'en réclame qu'une seule pour moi. J'engage ceux qui sont dans le même cas, c'est-à-dire, qui ont reçu des assignats ou de l'argent de la liste civile, d'une manière équivoque et corruptrice, à en faire autant. (Ici M. Carra fait lecture des notes destinées et données aux ministres.)

Les observations qui suivent les notes qu'on va lire, donneront de nouvelles explications que M. Carra n'a pas jugé à propos de dire à la tribune, mais qu'il réservoit pour l'impression.

Notes pour servir à un plan de conduite et ramener insensiblement et même promptement la confiance et la paix. 29 novembre 1791.

« Les lettres du ministre de l'intérieur aux 83 départemens, pour la formation de la garde du roi, produisent un bon effet; il faut en profiter pour amener, par des voies franches et loyales, et par de nouveaux actes décisifs en faveur de la constitution, un succès d'opinion qui l'augmentera, à coup sûr, par le soin des bons patriotes, qui ne demandent pas mieux que de concilier les esprits, et qui sauront bien comment s'y prendre quand ils verront de la bonne-foi.

» L'horizon politique du nord s'obscurcit plus que jamais sur lui-même, et ne promet rien de certain pour les princes émigrés, quand même ils auroient le roi avec eux. Les circonstances ont changé depuis peu, et changeront encore plus avec le tems, entre les cours de Petersbourg et de Vienne, et entre cette dernière et celle de Berlin (1).

« Il faudroit que le roi cessât pendant quelque

---

(1) J'apercevois alors les motifs qui, depuis, ont fait reculer Catherine II dans son projet d'envoyer des troupes russes au secours des émigrés. Je l'avois avertie de ce qu'elle soupçonnoit fortement elle-même, c'est-à-dire, de l'existence d'un gros parti de mécontens dans son empire, et de plusieurs sociétés maçoniques, dont le mot de passe est *liberté universelle*. La frayeur que je lui ai inspirée à ce sujet n'a pas été sans effet; car elle s'en rapporte entièrement aujourd'hui au roi de Prusse pour tenir sa promesse envers les princes françois rebelles; c'est-à-dire, que ces deux puissances sont aujourd'hui d'accord, l'une pour jouer le roi de Suède, et l'autre, l'empereur. L'expérience prouvera ce que je dis, malgré toutes les apparences contraires du moment.

L. Carra.

tems toute correspondance personnelle avec ses frères et cousins ; c'est peut-être le moyen le plus sûr de les ramener, ou au moins de faire tomber les espérances des émigrés.

« On a fait une grande faute en politique intérieure, en ne choisissant pas pour commissaires de la comptabilité des hommes plus agréables au peuple.

« Le ministre de la marine en va faire encore une bien grande, s'il forme un conseil de marine sous prétexte de comité central, et s'il compose ce comité comme il en est question.

« Un moyen de calmer le peuple et de ramener sa confiance, sous un autre point de vue, c'est que le roi sanctionne les derniers décrets sur les prêtres perturbateurs : cette sanction effacera en très grande partie l'impression du *veto* sur le décret contre les princes émigrés, et déconcertera les projets de ces princes, sans qu'ils puissent s'en plaindre. Le roi aura fait un pas pour eux, et un pour le peuple ; ce qui neutralisera les mécontens des deux parts.

« Il ne faut pas se le dissimuler, les patriotes triomphent par-tout ; presque par-tout les officiers municipaux sont de leur choix : c'est donc le moment de marcher avec eux et de prendre part à leurs succès, pour commencer à rétablir l'opinion en faveur des ministres du roi.

« L'esprit général des soldats des troupes de ligne est absolument et irrévocablement décidé pour la révolution : on ne feroit que les irriter davantage et les amener finalement à devenir les soldats du républicanisme, en leur opposant sans cesse la morgue d'un corps d'officiers aristocrates, et en voulant les empêcher de correspondre entr'eux et de s'instruire dans les sociétés

d'amis de la constitution. L'impossibilité de leur interdire la correspondance entr'eux et l'instruction dans les sociétés patriotiques est démontrée ; car ce sont ces sociétés même qui se chargent aujourd'hui de la correspondance des soldats et des régimens ; et les décrets permettent aux soldats d'assister aux séances des amis de la constitution. Il vaut donc mieux laisser les soldats en paix sur ces deux points, pour qu'en criant *vive la nation* et *la loi*, ils n'oublient point de crier en même tems *vive le roi* ; ce qui est déjà arrivé, et ce qui seroit très-dangereux pour le système monarchique. C'est en laissant couler le torrent de l'opinion par-tout et à son aise, que ce torrent adoucira sa course et se mettra de niveau aux idées d'ordre et de paix ; c'est en choisissant beaucoup d'officiers parmi les sous-officiers et les soldats même, que le ministre rapprochera l'armée du système monarchique et lui fera aimer le roi, en lui faisant aimer la constitution. Je le dis avec certitude et franchise, la meilleure politique en ce moment pour le ministre de la guerre, relativement à l'armée, est de ménager sagement les soldats, et de prendre leur défense contre les états-majors et les officiers qui les vexent ; sur-tout de ne jamais décider contre les soldats, avant d'avoir pris des renseignemens positifs et impartiaux sur l'objet des plaintes qui peuvent avoir lieu des deux parts. Je sais bien que les soldats, devenus plus fiers et plus hardis depuis la révolution, ne sont plus si soumis à l'opinion et aux caprices des officiers ci-devant nobles, qu'ils soupçonnent souvent, avec raison, d'aristocratie ; mais pourvu que ces soldats ne manquent pas d'ailleurs à la discipline militaire, dont les règles sont indépendantes des

opinions des officiers et des soldats, je crois qu'il n'y a rien à leur dire; et c'est le cas où le ministre peut montrer une grande sagesse, une impartialité véritable et une sagacité précieuse, en demandant toujours, dans le cas d'une plainte de la part des officiers, quels sont les points de discipline militaire auquelles soldats ont manqué, et si ces points de discipline portent sur des faits matériels, ou simplement sur des discours ou des opinions. Enfin, le ministre de la guerre doit être un véritable juge de paix entre les officiers et les soldats; sa sévérité ne doit se montrer que lorsque l'un des deux partis est démontré clairement coupable à tous les yeux.

« Ce système de modération et de justice qui ne regarde point aux opinions ni aux préjugés, mais aux faits matériels de discipline militaire, s'il étoit suivi dans les bureaux de la guerre, mettroit bientôt l'armée dans cet état de quiétude et d'équilibre où elle doit être pour maintenir le système monarchique dans la constitution, et la constitution dans le système monarchique. Il ne s'agit que de bien comprendre le sens de cette moyenne proportionnelle de conduite, et de la mettre sérieusement en pratique. Celui qui propose cette moyenne proportionnelle de conduite vis-à-vis de l'armée, comme il la propose pour toutes les autres opérations du gouvernement, s'il est l'ami chaud du peuple et de la liberté, n'est pas, à coup sûr, l'ennemi du roi et de l'ordre, car il tente de résoudre le problème de la constitution dans ses parties les plus disparates, et de donner aux ministres les moyens d'y parvenir eux-mêmes sans se dévier. Un grand développement sur cette question seroit nécessaire, sans doute; mais on ne le donnera que

d'après un desir bien marqué d'en faire usage.

« Les mêmes circonstances et les mêmes moyens qui augmentent, dans l'opinion publique, le degré de résistance et de force contre les projets des ennemis de la constitution et les démarches fausses, incertaines, ou mal intentionnées des agens du gouvernement, serviront également à rappeler la confiance en faveur de ce gouvernement, dès qu'il voudra concourir lui-même de toutes ses forces, et sans ambiguité, au bien public et au maintien des droits du peuple et de la liberté : je veux parler des sociétés d'amis de la constitution. Je dis que ces sociétés, par cela seul qui les rend si redoutables dans ce moment de défiance et de combat contre le ministère et la cour, seront plus propres que tout autre moyen à opérer le calme, la paix et la conciliation des esprits. On se trompe grossièrement si l'on croit que ces sociétés veulent autre chose que la constitution telle qu'elle est aujourd'hui ; personne n'en connoît mieux l'esprit que celui qui donne ces notes ; personne ne les a mieux étudiées et tâtées à cet égard ; mais cette constitution, elles la veulent fortement et sans modification ; elles veulent en outre que le pouvoir exécutif ne montre pas tant de partialité contre ses membres, et tant de faveurs pour leurs ennemis. C'est une grande gaucherie, si je puis me servir de ce terme, que cette affectation de haine et d'éloignement pour les membres de ces sociétés : c'est par-là qu'on finiroit, comme pour l'armée, à rendre les trois quarts des citoyens entièrement disposés au républicanisme, et parfaitement détachés du système monarchique constitutionnel. Il seroit donc d'une politique vraiment sage et admirable de changer de marche à l'egard de

ces sociétés, et de laisser tomber dans l'isolement et dans leur nullité naturelle ces écrivains qui s'acharnent si vainement et si calomnieusement contre elles, dans l'espoir de plaire à la cour et aux ministres, et d'en tirer quelques graces. Ces sortes d'écrivains font d'autant plus de tort au parti qu'ils croyent défendre, que leurs combats ne font qu'augmenter la résistance, le nombre et l'énergie des patriotes, et que leurs défaites, en entraînant celle de leur parti, éloignent de plus en plus les moyens et le moment d'une conciliation et d'un accord d'opinions sages, proportionnées au desir et aux vœux de la majorité. Enfin, c'est une vérité éternelle et irréfragable, que la déclaration des droits de l'homme une fois promulguée en France, n'y sera jamais effacée : c'est donc à harmoniser cette déclaration avec le système monarchique et la paix du gouvernement, que les ministres doivent s'appliquer ; ils ne doivent rien négliger pour cela, et se bien persuader que toutes les ruses possibles et tous les détours de l'ancienne politique ne vaudront jamais la politique de la bonne-foi et de la loyauté. Il faut laisser au temps quelque chose à faire, et ne compter sur notre propre génie qu'autant que nous avons bien mesuré celui des autres.

» Quant à la position actuelle du roi, je conviens qu'elle est malheureuse, et que l'incertitude de ses sentimens entre le peuple et ses frères et sa ci-devant noblesse, (incertitude qu'on pourroit, sans crime, regarder comme assez naturelle) doit peser singulièrement sur son ame. Mais que perd-il, si au lieu d'une noblesse qui formoit peut-être la 50me. partie de l'empire, il retrouve à sa place près de 25 millions d'hommes qui lui sont dévoués par un serment et un

pacte solemnel ? Pourquoi ses frères ne voient-ils pas la révolution du même œil que lui, et cherchent-ils, par des importunités continuelles et désolantes, à lui inspirer les mêmes sentimens ? C'est qu'ils sont livrés eux-mêmes à la suggestion, à la flatterie et au désespoir des courtisans qui les entourent, et qu'ils voudroient, par point d'honneur, rétablir dans leurs anciens priviléges ; c'est que la disposition naturelle des cours étrangères à s'élever contre la constitution françoise, fait espérer à ces princes qu'ils en obtiendront enfin des secours efficaces et puissans. Mais le roi, au milieu de tant d'agitations, d'espérances et de projets de la part de ses frères, et dont il ressent continuellement le contre-coup et au dedans et au dehors, que doit-il faire ? Il doit laisser au temps le soin de calmer les fureurs des uns, les soupçons des autres, et, dirigeant dans son véritable sens la nouvelle machine du gouvernement, se tenir ferme et inébranlable sur son trône, bien persuadé alors, comme il doit l'être, que ni de près ni de loin, personne n'osera vouloir l'en faire descendre.

» Si Dieu, qui connoît le fond des cœurs, s'en rapportoit à moi pour lui dévoiler ma conscience sur tous ces points, je ne lui dirois pas autre chose ».

OBSERVATIONS.

Les notes que l'on vient de lire, et qui ont été imprimées sur l'orginal, sans y changer un seul mot, ont été remises à M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, qui en a fait tirer des copies, dont l'une a dû être communiquée à M. de Narbonne. On voit que ces mêmes notes,

dictées par le véritable amour de la paix et de la constitution, pouvoient servir en effet de règle et d'avis salutaires à des hommes qui n'auroient eu que de bonnes intentions ; et c'est aussi en considérant la différence des principes purs et de la sage politique établis, j'ose le dire, dans ces notes, avec la conduite ultérieure, toujours fausse et perverse des miuistres, que je me suis trouvé, plus que personne, à portée de voir clairement que la cour ne vouloit point changer et ne changeroit jamais de plan. J'étois, par cette singulière circonstance, dans le secret même de la cour, malgré elle, et c'est pourquoi mes articles dans les annales politiques, et mes discours à la tribune des Jacobins, depuis le 21 décembre dernier, ont prêché si vivement et si fréquemment une défiance absolue du pouvoir exécutif et de ses agens, et la guerre contre Léopold. Ainsi mon silence sur l'assignat de mille livres, joint à l'original de mes notes, que l'on m'avoit renvoyé, n'étoit pas sans but et sans profit pour la cause publique. La comparaison de mes notes avec la conduite toujours perfide des ministres, me démontroit l'incorrigibilité de la cour, ainsi que la marche de tous ses complots au dedans et au dehors, et l'assignat anonyme me donnoit l'éveil sur son système général de corruption. Si l'on avoit profité loyalement des conseils que l'on m'avoit demandés ; si j'en avois vu, comme on me l'avoit promis, la sincère exécution, j'aurois pu peut être ne pas regarder mille livres comme une tentative de corruption, mais comme un salaire du travail de mes notes ; j'aurois fait plus, j'aurois continué ce travail dans les plus grands développemens ; trop heureux, sans doute, d'avoir eu un aussi beau rôle à jouer, celui

de contribuer ainsi, et sans bruit, à la paix et à la conciliation de tous les esprits. Mais une somme envoyée anonymement, quelque petite qu'elle soit, pour un travail dont on ne fait aucun usage, ou dont on se sert peut-être (comme j'en soupçonne fortement M. Narbonne) pour mieux paroître dans le sens des Jacobins, et pour mieux tromper par là le public et l'armée, j'avoue, dis-je, que cette somme alors, non seulement est un appât corrupteur, mais un dangereux soporatif, et que je devois à cet égard, en surveillant plus que jamais la conduite ultérieure des ministres, surveiller aussi plus que jamais ma propre conscience. J'ai fait l'un et l'autre, et je n'y trouve d'autre mérite que le devoir d'un honnête homme et d'un bon citoyen. Tant pis pour ceux qui verroient dans l'acte de dénonciation que j'ai fait de l'assignat de 1000 liv., un trait incroyable, extraordinaire, ou un objet de jalousie, ou un motif de détraction.

L'auteur de la Chronique de Paris a dit dans son n°. 40 du 9 de ce mois, « que je dois être désapprouvé pour avoir déposé sur le bureau de la société des amis de la constitution, un argent *prétendu* corrupteur, sans avoir nommé l'agent de cette corruption. » Ma réponse à un jugement aussi leste est renfermée dans les observations qu'on vient de lire. Je viens de prouver qu'une somme quelconque dans la circonstance où je me suis trouvé, étoit un argent véritablement corrupteur; je viens de nommer celui à qui mes notes ont été remises, M. Delessart. Je n'avois pas et je n'aurois pas attendu l'observation de la Chronique de Paris pour m'expliquer sur ces deux points; j'en avois même pris l'engagement au bureau de la société des Jacobins, lorsque cette société a arrêté

l'impression de mon discours, de mes notes et des observations que j'y ajouterois. C'est à M. Delessart maintenant à voir s'il est nécessaire, pour confirmer mon assertion, que l'intermédiaire entre lui et moi, ou du moins celui qui lui a remis ces notes, et qui me les a rendues avec l'assignat, soit nommé; car il peut être vrai que cet intermédiaire ait été trompé comme moi sur l'inexécution des conseils qu'on m'a demandés pour la conduite des ministres, et qu'il ait regardé l'assignat de 1000l. comme un simple salaire de mon travail. Dans ce cas, les ministres qui ont eu copie de mes notes, et qui n'en ont fait aucun usage, ou un mauvais usage, seroient les seuls coupables de tentative de séduction; car pour bien décider dans cette occasion, ainsi que dans toute autre du même genre, il faut toujours remonter à la source.

La société des amis de la constitution, dans sa séance du 6 février 1792, *a décidé qu'un récit de M. Carra et un projet de conduite adressé aux ministres, seroient imprimés aux frais de la société, et envoyés aux sociétés affiliées.*

Broussonet, *président;* Lostalot, L. Bosc, J. M. Borand, Jean-Baptiste Louvet, Cambon, fils ainé, F. Polverel, fils, *secrétaires.*

De l'imprimerie du Patriote François, place du Théâtre Italien.